



PRÉSIDENTIELLES 2017

TRAVAIL - EMPLOI ET INSERTION

QUELLES MESURES POUR QUELS PROGRAMMES ?

VOUS ÊTES CANDIDATE OU CANDIDAT À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE, DONT LE PREMIER TOUR SE DÉROULERA LE 23 AVRIL 2017.

Notre Syndicat National Unitaire Travail Emploi Formation Insertion, le SNUTEFI-FSU, agit dans trois secteurs professionnels que sont :

- Le Travail, auprès de ses agentes et agents du Ministère et de ses services déconcentrés,
- L'Emploi, auprès des agentes et agents de Pôle emploi et de ses Etablissements
- L'insertion, auprès des personnels des Missions Locales tout particulièrement et leurs 450 structures réparties sur le territoire.

Notre organisation syndicale représentative est affiliée à la FSU.

Dans ce contexte de campagne, nos trois secteurs ont souhaité vous interroger sur les mesures les concernant dans vos programmes.

Nous communiquerons auprès du personnel de nos trois secteurs (80.000 agentes, agents et salarié-es) vos réponses, qui nous l'espérons contribueront à éclairer leur choix final.

Plus que jamais, nos contextes professionnels sont au cœur des difficultés sociales, sanitaires et économiques de notre pays qui frappent un grand nombre de nos concitoyennes et concitoyens. Avec près de 6 millions de demandeurs et demandeuses d'emploi, une remise en cause des garanties du droit du travail, un développement sans précédent de nouvelles formes de travail fragilisant salarié-es et non-salarié-es et une jeunesse en proie à la précarité et à l'exclusion, nous pensons nécessaire de vous rencontrer afin de mieux préciser vos propositions pour les relayer dans nos milieux professionnels avant le 1er tour du scrutin.

Nous sommes conscients de la charge de votre emploi du temps en pleine campagne, mais nous sommes très attentifs à vos réponses aux attentes de nos collègues, de nos concitoyennes et concitoyens.

NOUS CONTACTER :

- snutefi-fsu@orange.fr
- Jean Charles STEYGER : 06.62.74.09.71



Avenir de Pôle-emploi, de ses missions et de son personnel :

Cet organisme est né de la fusion des Assedic et du réseau ANPE et est issu de la loi du 13 Février 2008.

7 missions lui sont confiées :

- Inscrire, indemniser, orienter, accompagner les demandeurs d'emploi
- Lutter contre les discriminations à l'embauche et favoriser l'égalité professionnelle femmes-hommes
- Délivrer des statistiques publiques relatives au marché du travail et à la demande d'emploi dans notre pays

Le SNUTEFI-PE FSU est attaché à une dimension nationale et publique de Pôle emploi ainsi qu'aux statuts des personnels qui y travaillent.

Depuis 5 ans, et suite à la loi NoTRE notamment, la compétence « emploi » est revendiquée par les régions. Dévolue à PE, la capacité de conduire des politiques publiques et nationales de lutte contre le chômage est menacée par des projets et des velléités de certains candidats et candidates de privatiser et/ou régionaliser tout ou partie des missions de PE.

- ? **Sur ce sujet, quelles sont vos propositions ?**
- **Quel avenir institutionnel proposez-vous aux personnels et usagers, usagers de PE ?**

Accès au service-public et numérique :

Le Service Public délivré par PE s'est beaucoup transformé par une politique de services aux publics du tout digital conjuguée à une réduction de 50% des horaires d'accès libres aux agences de PE sur nos territoires.

Notre organisation syndicale a toujours dénoncé cette approche, essentiellement car nous faisons le constat que beaucoup d'usagers et d'usagers ne sont ni équipés, ni à l'aise avec le numérique. Ces derniers ont donc besoin d'une relation 'humaine' pour accéder au Service Public.

Le défenseur des droits, dans son rapport d'activité 2016, appelle même PE et d'autres organismes comme la CAF à réduire cette politique du tout numérique et de réduction des horaires d'accueil du public dans les agences locales.

- ? **Vous, Président, que changeriez-vous à cette réalité ?**

Politique de lutte contre le chômage :

Le chômage touche pleinement ou partiellement près de 7 millions de nos concitoyens, dont près d'un million de jeunes de -26 ans. Les personnes âgées de plus de 50 ans représentent près d'un million et demi des demandeurs d'emploi sur les listes de Pôle emploi. Ces deux catégories sont celles qui ont le plus 'd'ancienneté' dans le chômage aujourd'hui.

- ? **Quelles politiques et mesures concrètes souhaitez-vous engager pour que ces chômeurs puissent retourner vers l'emploi demain ?**

Indemnisation des chômeurs :

La convention d'assurance chômage en vigueur assure une indemnisation à près de 35% des chômeurs inscrits à PE. Le montant mensuel moyen versé est de 930 euros.

- ? **Quelles sont vos propositions pour assurer au plus grand nombre de personnes privées d'emploi une couverture digne pour continuer de vivre en situation de chômage ?**

Droits et représentation des chômeurs :

Le SNUTEFI avec la FSU soutiennent et travaillent régulièrement avec les organisations de chômeurs comme le MNCP, AC ou APEIS. Nous pensons qu'elles doivent jouer un rôle plus prégnant dans les instances, négociations où se traitent leur avenir et leurs droits.

- ? **Quelles sont vos propositions concrètes pour les droits des chômeurs et leur représentation au sein des organismes et institutions qui leur sont dédiés ?**

Le SNUTEFI FSU vous interroge sur votre vision de l'avenir du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, de ses missions et de ses agents. Ce ministère cristallise depuis toujours les débats de fond de la société française autour du travail et de l'accès à l'emploi des citoyens. Il se trouve au cœur des choix d'équilibre entre l'économique et le social, pour notre syndicat son existence même est un enjeu capital.

La vocation initiale de ce ministère construit en 1906, autour de l'inspection du travail, était la protection des travailleurs et la prévoyance sociale.

Ces 10 dernières années ses services territoriaux ont vu leur identité glisser vers la sphère économique et l'entreprise avec la création des DIRECCTE (Directions régionales des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi). Ses services centraux ont ensuite été dépossédés de leur domaine de compétence par le ministère de l'économie qui, depuis 5 ans, a écrit l'essentiel des lois traitant du travail et de l'emploi. Il en a résulté, avec la succession des lois de février 2015, août 2015 et août 2016, des mesures en faveur des entreprises au détriment des droits et garanties des salariés.

En interne, outre la restructuration des services déconcentrés aux dimensions des nouvelles régions, les agents ont connu sous le vocable de « Ministère Fort » et dans un contexte de contrainte d'effectifs et budgétaire sans précédent, une restructuration de l'inspection du travail mettant à mal des années d'expérience de contrôle au service des usagers, un ancrage territorial fort, créant un échelon hiérarchique supplémentaire tout en supprimant un des corps techniques du Ministère: celui des contrôleurs du travail.

S'y est ajouté le silence criant des responsables du ministère au moment de défendre l'indépendance de l'inspection du travail face aux pressions indues et aux manœuvres patronales (Affaire TEFAL).

Aujourd'hui, c'est un profond écœurement, une perte de sens de leurs missions et une remise en cause de leur professionnalisme que ressentent nos collègues au quotidien.

Dans les services d'inspection, les problèmes de réduction d'effectifs et d'augmentation de charges de travail ne font que s'aggraver, le nombre de postes non pourvus, les projets de suppressions de sections qui font leur apparition sont des motifs supplémentaires d'inquiétude. Entre 2010 et 2014 le nombre d'agents chargés du contrôle des entreprises est passé de 2249 à 2031 ETP (*Rapport du BIT 2014*) soit une baisse de 218 postes (-9.7 %) qui continue à s'accroître depuis.

La diminution des effectifs touche tous les services. Notre ministère est plus que jamais un des plus petits, avec 9523 emplois en 2017 (*Plafond Loi Finance 2017*) contre 10627 au 01/01/2010 (*Bilan social 2010*), soit moins 1104 emplois ETP, moins 10.4 %, il perd 150 à 200 emplois par an.

Les incertitudes sur l'avenir des missions emploi / insertion ont déstabilisé et vidé ces services qui, comme ceux de l'administration centrale, essorés par les fusions de services, se retrouvent avec des sous-effectifs importants. Partout la dégradation des conditions de travail a des conséquences sur la santé des agents.

La mise en place d'une super DRH de la fonction publique à la DGAFP ainsi que l'intégration du budget des moyens du ministère du travail (BOP 155) dans le budget des préfectures (BOP 333) nous font craindre encore, pour l'avenir, des arbitrages défavorables à nos services. Pourtant la présence de services du travail et de l'emploi correctement dotés, au plus près des bassins d'emploi, est un élément essentiel à la cohésion sociale.

NOS QUESTIONS AUX CANDIDATS SONT LES SUIVANTES :

- ? • Maintiendrez-vous un ministère du travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du dialogue Social de plein exercice ?
- ? • Lui donnerez-vous les moyens humains et matériels nécessaires à l'exercice de ses missions : faire respecter un droit du travail protecteur et garantir un droit au travail ?
- ? • Restaurerez-vous la hiérarchie des normes et le principe de faveur mis en cause par la « Loi Travail » ?
- ? • Comment articulerez-vous le positionnement des services de l'État et celui des conseils régionaux pour une mise en œuvre des politiques de l'emploi assurant une égalité de traitement ?
- ? • Quel sera pour vous le rôle des services de l'État vis-à-vis de Pôle Emploi ?
- ? • Le SNUTEFE-FSU est partie prenante de la campagne « Lutte contre le travail au noir des sans-papiers », aussi quelles sont vos positions pour la défense des droits et la régularisation des travailleurs sans-papiers ?

Les agents du service public du travail et de l'emploi que nous représentons, ainsi que les usagers qui comptent sur eux, seront très attentifs aux réponses que vous apporterez à ces questions.

QUEL AVENIR POUR LES MISSIONS LOCALES ET LEUR PUBLIC ?

L'insertion sociale et professionnelle des jeunes adultes a toujours été et sera, pour quelques temps encore, un sujet rebattu par les gouvernant-es et celles et ceux qui aspirent aux plus hautes fonctions en période électorale. Encore faut-il savoir de quelle insertion il s'agit ! « L'autonomie des jeunes » est un sujet à la mode, alors même qu'elle est un objectif primordial pour tout individu. Mais quels moyens sont réellement mis en œuvre pour la concrétiser ?

Les jeunes aspirent à leur indépendance financière afin de vivre dans leur propre logement, avec leurs propres ressources, pour devenir des citoyens à part entière. L'impossible autonomie leur dénie l'accès aux droits élémentaires.

La création des Missions Locales valorisait un rôle d'accompagnement des jeunes devant permettre à chacune et chacun de mieux appréhender la vie dans toutes ses dimensions, humaine, sociale, professionnelle. Si les missions de base sont toujours pratiquées au quotidien, les salarié-es des Missions Locales ont dû faire face, au fur et à mesure de l'extension des « politiques jeunesse » destinées à « enrayer le chômage », à un élargissement de leur spectre d'intervention (au diagnostic et parcours de formation se sont ajoutées la recherche d'emploi, la multiplicité de dispositifs lourds à gérer: TRACE, PAP, CIVIS, PPAE, ANI, Garantie Jeunes, PACEA). En parallèle ils et elles ont subi la dictature de logiciels de plus en plus intrusifs en termes de données personnelles et confidentielles du public, les objectifs chiffrés s'apparentant à du contrôle (du technicien comme du jeune) afin de garantir le financement des structures.

Si officiellement les ML ne sont pas devenues des organismes de « placement », tout est fait pour les amener à cibler les jeunes « employables », à les orienter vers tel ou tel dispositif sans forcément tenir compte ni de leurs contraintes, ni de leurs souhaits.

Jouets des politiques nationales et locales, les structures, les postes sont tributaires de décisions liées à des enjeux de pouvoir plus qu'à une vision d'épanouissement de la jeunesse.

La jeunesse n'est pas une et indivisible. Si elle s'agit parfois (ce n'est pas nouveau, cela participe de sa construction et de son identité), une partie de celle-ci trouve ou trouvera à terme sa place dans la société et le monde professionnel. En revanche, une partie non négligeable, celle issue de familles mises en difficultés économiques et sociales, reste de plus en plus en marge au fil des dispositifs dont la cible numérique compte davantage que la cible humaine. Pourtant, c'est cette jeunesse-là, mal scolarisée, trop tôt déscolarisée, souffrant de la situation économique défavorable de leurs parents, peinant à s'inventer un futur, qui était la cible originelle des Missions locales aujourd'hui écartelées entre la volonté des conseillers d'apporter des réponses qualitatives adaptées à leur territoire et les injonctions ministérielles globales quantitatives relayées par les gestionnaires soucieux de leurs financements.

Depuis des décennies, des milliards d'euros ont déjà été distribués aux entreprises pour accueillir ces jeunes et leur donner ou redonner l'envie d'apprendre, de se former et d'être reconnus. Dans une logique de résultats sur objectifs quantitatifs, les ML ont fait le choix comptable de privilégier les jeunes les moins en difficulté, les plus proches de l'emploi. **Les mesures incitatives à l'embauche mises en place par l'Etat ont donc contribué à créer une logique concurrentielle entre les publics.** Restent sur le pavé des jeunes dégoûtés, qui n'ont plus confiance dans les institutions, qui ont un sentiment de rejet (*n'est-ce qu'un sentiment ?*), qui s'enferment dans une logique de victimes et se créent des codes et des comportements qui finissent par les exclure complètement.

Il est grand temps que l'Etat redonne aux Missions locales leur rôle de lien privilégié avec ces jeunes en perte de confiance, et des moyens financiers et humains pour prendre le temps de ré-approvoiser, restaurer et responsabiliser ces adultes en devenir.

« Il faut avant tout considérer la jeunesse comme ressource et non comme problème. » (extrait de « Des jeunes mis en difficulté » de Ph. Labbé)

NOS QUESTIONS AUX CANDIDATS SONT LES SUIVANTES :

- Êtes-vous favorable à une réelle unité de traitement des jeunes sur le territoire national dans le cadre des décentralisations successives ? **Si oui**, comment comptez-vous assurer cette réelle unité de traitement ? **Si non**, pourquoi ?
- Pensez-vous que les Missions locales ont toujours leur raison d'être ? **Si oui**, comment comptez-vous pérenniser, financièrement et humainement, leur action ? **Si non**, quels moyens mettrez-vous en œuvre pour permettre à **chaque** jeune d'avoir une place dans la société ?
- Qu'entendez-vous par « autonomie » de la jeunesse ? Comment comptez-vous assurer cette « autonomie » à la jeunesse ?